



Cap au LED : Pour un éclairage public exemplaire en Sud Mayenne !

Dans le cadre de sa **POLITIQUE ENERGIE-CLIMAT**, le **GAL SUD-MAYENNE** (Groupe d'Action Local) s'est fixé des objectifs pour moins et mieux consommer l'**ÉNERGIE** et ambitionne le **TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE**.

Depuis 2011, le GAL propose des **CONSEILS EN ENERGIE PARTAGÉS (CEP)** auprès des collectivités afin qu'elles soient accompagnées pour réduire leur empreinte carbone et leur facture énergétique. Le diagnostic et les préconisations de ces CEP participent donc à la **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE** et à la **LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**.

L'éclairage public est un gisement d'économie d'énergie important : en effet, il représente en moyenne **30% DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES** des collectivités du Sud Mayenne !

LE SAVIEZ-VOUS ?

A l'échelle départementale, le Territoire d'Énergie Mayenne (ex-SDEGM) accompagne ses communes membres dans la mise aux normes de l'éclairage public. Le GAL Sud Mayenne encourage les économies d'énergies en accompagnant le passage à la technologie LED.

POURQUOI MAÎTRISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE MA COMMUNE ?

- Pour réduire la consommation d'énergies essentiellement fossiles
- Pour contrôler les dépenses et donc la facture
- Pour créer un climat de sécurité pour les riverains
- Pour limiter les nuisances lumineuses pour les riverains et pour la faune

LE GAL SUD MAYENNE PROPOSE DE CONDUIRE UNE DOUBLE ACTION EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCONOME :

Réduire l'éclairage nocturne et supprimer l'éclairage estival, ou encore **généraliser la gestion par horloge astronomique**. Une extinction de 7h30 par nuit (22h30-6h) permet de **réduire de 2 800 heures la durée annuelle de l'éclairage public** d'une nuit complète, évaluée à 4 100 heures.

Accompagner l'éclairage public vers le **LED par une aide à l'investissement**, complémentaire aux aides apportées par le SDEGM. Dans certaines situations où il y a éloignement des réseaux électriques, on privilège le **LED autonome** (éclairage assuré par le photovoltaïque, ayant recours aux énergies renouvelables et non émettrices de GES)

TABLEAU DES AIDES DU GAL SUD MAYENNE (programme européen «Leader» ou national «TEPCV»)

	PARC EXISTANT	PARC AUTONOME
Plus-Value LED	300 € / Candélabre	800 € / Candélabre
Gestion Intelligente	300 €	0 € (car intégré)

Dans la limite plancher de 3 000 €, cette aide du GAL Sud Mayenne est plafonnée à 10 000 € par collectivité, pendant la durée du programme européen LEADER ou du programme national TEPCV.

Candidature : lettre d'intention, fiche projet éclairage public et accompagnement CEP

> Gal Sud Mayenne

Hotel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier

Tel: 02 43 09 55 46 - Email: gal@sud-mayenne.com - Site web: gal-sud-mayenne.com

